

LA PLUS FORTE-VENTE DE LA REGION LILLE. 104. Rue de Paris PARIS. 43. Bd Haussmann JOURNAL D'INFORMATION De Roubaix et Tourcoing

BUREAUX: ROUBAIX Téléphone 9-51 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING Téléphone 9-85 3, rue Fidele Lehoucq

Directeur: Eug. GUILLAUME

L'emprunt de 10 milliards a été voté par la Chambre

L'ensemble du projet fut adopté par 360 voix contre 185, après le rejet de plusieurs amendements déposés par M. Louis Marin

Auparavant, une vive discussion avait mis aux prises MM. Herriot et Tardieu

Le projet de loi tendant à autoriser le gouvernement à émettre un emprunt de dix milliards en vue de couvrir définitivement les déficits budgétaires des dernières années, a donné lieu, hier après-midi, à la Chambre, à une vive discussion. Celle-ci a été provoquée, non par le projet lui-même, mais par les commentaires dont son exposé fut accompagné à la tribune. Cette discussion a mis aux prises MM. Herriot et André Tardieu, qui ont opposé leurs affirmations contraires en ce qui concerne la situation financière laissée par la précédente législature.

LE PROJET D'EMPRUNT

Comme nous l'avons annoncé dans nos dernières éditions d'hier, le gouvernement a déposé, hier matin, sur le bureau de la Chambre, le projet d'emprunt de dix milliards de francs destiné à couvrir à titre définitif l'insuffisance des exercices 1930-31, 1931-32 et 1932.

L'exposé des motifs

Voici l'exposé des motifs du projet de loi relatif à l'émission d'obligations du Trésor pour couvrir, à titre définitif, l'insuffisance des exercices 1930-1931, 1931-1932 et 1932.

L'article unique est voté à mains levées

Le président met aux voix l'article unique qui est ainsi conçu: « Article unique. — Le ministre des Finances est autorisé à procéder, dans la limite de dix milliards de francs, à des émissions d'obligations du Trésor, à long ou à moyen terme, dont le produit sera consacré à couvrir, à titre définitif et à due concurrence, l'insuffisance des exercices 1930-1931, 1931-1932 et 1932. Les conditions de ces émissions seront fixées par décret. »

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ EST PARU

Un roman-cinéma: Direct au cœur. — La vie du cinéma: Seigneurs de la jungle. — Son capitaine Petit Courrier des Lectriciens. — Ses petites enquêtes. — Une fantaisie sur le Tabac. — De ci, de là. — Rions un peu. — Au fil des jours. — Récréations familiales. — Le parc aux perles, etc...

VOIR DANS CE NUMERO

à nouveau LE BULLETIN DE RÉPONSE à notre concours du GRAND PRIX DU ROMAN-CINÉMA

Dans son prochain numéro, le « REVEIL ILLUSTRÉ » commença la publication d'un sensationnel roman d'aventures et d'amour.

LE VAISSEAU SANGLANT

Le numéro de 16 pages: 0 fr. 35. Le demander à tous nos vendeurs et dépositaires

LES SOUVERAINS DU DANEMARK de passage dans notre région

Le Roi Christian et la Reine, revenant de Cannes, sont passés hier à Hazebrouck et se sont embarqués à Dunkerque

Le roi et la reine Alexandrine, souverains de Danemark, qui viennent de faire un séjour de quelques semaines à Cannes, ont pris le train pour Dunkerque.



Les souverains danois, en gare maritime de DUNKERQUE, se rendant au paquebot.

Le passage des souverains à Hazebrouck

Les souverains danois sont passés, en gare d'Hazebrouck à 11 h. 31. Le train est reparti à 11 h. 35, après le stationnement réglementaire de quatre minutes.

LA GRÈCE A UN NOUVEAU GOUVERNEMENT

Le général Plastiras a remis le pouvoir à un Cabinet d'affaires

La situation créée depuis lundi matin, en Grèce, se développe maintenant vers le rétablissement de la légalité, d'autant plus que M. Tsaldaris lui-même a accepté la solution préconisée par M. Zalmis, président de la République, et qui consistait à former un cabinet d'affaires mixte, composé de civils et de militaires.



Le Général PLASTIRAS, qui a remis ses pouvoirs à un nouveau gouvernement

Le général Plastiras a remis ses pouvoirs à un nouveau gouvernement. Le général Othonos a déclaré qu'il restera au pouvoir jusqu'à la convocation de la Chambre; il remettra alors ses pouvoirs au parti qui aura obtenu la majorité.

TERRIBLE EXPLOSION DANS UNE FABRIQUE DE FILMS A TERVUEREN

Cinq personnes ont été tuées et 15.000 kilos de films ont été détruits

(DE NOTRE REDACTION BELGE)

Mardi matin, Tervueren, une jolie localité aux portes de Bruxelles, a été le théâtre d'une terrible catastrophe. Dans les dépendances d'une usine de produits chimiques, dont les installations occupent plus d'un hectare de terrain, une violente explosion a fait cinq victimes. L'accident s'est produit vers 10 heures du matin dans le laboratoire de l'usine. La déflagration fut ressentie à plusieurs centaines de mètres et de toutes parts les vitres volèrent en éclats, tandis que des pans entiers de murs s'écroulaient avec fracas sur des soldats.

LE PRÉFET des Bouches-du-Rhône a été tué à Paris par son ex-amie

La meurtrière avait déjà à plusieurs reprises, proféré des menaces de mort à l'égard de sa victime

M. Causeret, préfet des Bouches-du-Rhône, a été tué hier par son ex-amie, Mme Huot, d'Anglemont, dans l'appartement de celle-ci, 3, avenue du Parc-Montcau, à Paris.



M. CAUSERET, Préfet des Bouches-du-Rhône

ment de celle-ci, 3, avenue du Parc-Montcau, à Paris. Au début de la soirée, le Parquet de la Seine composé de MM. Pressard, procureur de la République; Moser, substitut et Roussel, juge d'instruction, s'est rendu sur les lieux, à cette adresse, où déjà M. Guillaume, commissaire de la police judiciaire, avait commencé son enquête.

LE MASSACREUR DE SERRE A ÉTÉ CONDAMNÉ A MORT par les Jurés du Lot-et-Garonne

Pierre DELAFET, qui assassina sa grand-mère, sa mère, sa femme, son oncle et ses deux enfants, n'a cessé de faire preuve, au cours des débats, d'une inconcevable inconscience

Devant la Cour d'assises du Lot-et-Garonne, Agen, a comparu le parricide et assassin Pierre Delafet qui tua, dans des conditions atroces, les six membres de sa famille.

On se souvient que dans la nuit du 8 au 9 février 1932, au hameau de Serre, commune de Miramont, canton de Lapeyrou, la famille Delafet, la seule exception de Pierre Delafet, qui était momentanément absent, était victime d'un crime répréhensible dans des conditions horribles de préméditation et de cruauté. Six personnes furent massacrées pendant leur sommeil. Ce sont: Mme veuve Gauffart, 77 ans et sa fille, Mme veuve Delafet, 55 ans, grand-mère et mère de Pierre Delafet; Mme Denise Planca, épouse de Pierre Delafet; Lucienne Delafet, fille de 8 ans; Jean Delafet, bébé de 4 mois; enfin, M. Médolle, oncle de Pierre Delafet, 65 ans.

Tous les membres de la famille avaient été égorgés ou fusillés. Les soupçons se portèrent sur Pierre Delafet et celui-ci, après un long et habile interrogatoire, entra dans la voie des aveux et raconta comment, rentré chez lui le jour fatal, il s'égorgea successivement, dans un accès de rage, tous les membres de sa famille.

Devant ses juges, l'accusé reste impassible. Après la lecture de l'arrêt de renvoi de la Chambre des mises en accusation et l'appel des témoins, le Président procéda à l'interrogatoire de l'accusé.

Delafet est-il responsable? Puis les témoins sont entendus. Parmi ceux-ci il faut citer M. le docteur Anglade, qui déclare Delafet entièrement responsable.

Trois des victimes du massacre: M. GAUFFART, sa grand-mère; M. DELAFET, son épouse et la petite Lucienne, sa fille

AUDACIEUX ACTE DE BANDITISME A ROUBAIX

Une cabaretière fut assaillie par un individu qui tenta de l'étrangler pour la voler, et qu'on put arrêter après une chasse à l'homme

Le calme qui, depuis de longs mois, planait sur la ville de Roubaix, vient de se troubler d'une façon inaccoutumée et l'inquiétude, à nouveau, gagne la grande population ouvrière et laborieuse de la cité.

Hier matin, une honorable commerçante a été victime d'un acte inqualifiable. Un jeune homme tenta de l'étrangler pour une modeste somme de cinq francs. Il se dirigea ensuite vers le comptoir avec l'intention d'enlever le contenu du tiroir-caisse, mais, l'alarme ayant été donnée, il préféra prendre la fuite.

Il fut heureusement rejoint, à une centaine de mètres du lieu de son exploit, par un courageux pourchasseur, qui le remit aussitôt entre les mains de la police.

Un client bizarre. Au numéro 5 de la rue Perrot, à Roubaix, existe un estaminet, auquel est adjoint un commerce d'articles de pêche, exploité par M. Robert Marescaux, 29 ans, en collaboration avec son épouse, née Elisa Nys, âgée de 25 ans. Ces commerçants, très connus dans le quartier



Théodore MINY, écoutant la lecture de l'acte d'accusation

jet belge et ex-clerc de notaire à Lens, fut passablement fasciné. L'accusé s'efforçait de retenir ses larmes durant le long supplice de l'énumération de ses fautes criminelles. Il souffrait d'ailleurs visiblement de sa position incommode, car Miny est paralysé et se sert de béquilles. Mérité-t-il vraiment notre compassion?

Soixante-treize faux

Miny entra, en août 1922, comme calculateur, à l'étude de M. Cordier, notaire à Lens, après présentation de certificats exigés. Rapidement, il obtint la confiance de son patron. Tout dans sa conduite et ses manières paraissait traduire une honnêteté fondée.

En négligeant les erreurs manifestement involontaires, M. Singer releva soixante-treize faux destinés à masquer des détournements de fonds. Miny truqua à la fois les chiffres des recettes, des sommes déposées par l'étude au bureau d'enregistrement, des sorties de fonds pour la caisse de l'étude, le papier timbré. Au total, soixante-seize mille francs avaient été volés.

Cruelle énigme

Mais devant les jurés sanglotait ce grand couple, qui semblait malgré tout sincère et qui provoquait de la pitié par son infirmité.

Et cependant, le ministère public, fouillant dans le passé de l'accusé, après plaidoirie de la partie civile, divulguait des choses infiniment pénibles. En 1914 déjà, Miny est clerc de notaire, chez M. Reding, en Belgique. Nous sommes en pays occupé. Son patron étant décédé, on lui confia, par l'étude, et bientôt on découvre que quinze mille francs ont été détournés. Voilà le récidiviste.

Voici maintenant le mauvais époux, le père dénaturé, ajoute le ministère public. Miny, à la fin de la guerre, abandonna sa femme et sa fille pour vivre avec une certaine créature âgée de 16 ans. Il s'établit cabaretier, à l'enseigne de « Père Achille ».

La tentative d'assassinat. Mme Marescaux était penchée sur le feu et y versait une pelletée de charbon, retenue, par le bas de son tablier, par un jeune enfant, Rosette, âgée de 3 ans.

L'EX-CLERC D'UN NOTAIRE DE LENS DEVANT LES ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Il a été condamné à deux ans de prison pour avoir commis 73 faux et détourné 76.000 fr.

L'affaire Belkacem ben All, qui est venue, lundi, devant les Assises de Saint-Omer, était une affaire mystérieuse. Celle qui a été jugée, hier, n'est pas moins embrouillée. Il y fut question de chiffres, d'opérations compliquées et de tout ce qui concerne l'art difficile de la comptabilité.

Le rappel des soixante-treize faux commis par Théodore Miny, 49 ans, su-



Théodore MINY, écoutant la lecture de l'acte d'accusation

jet belge et ex-clerc de notaire à Lens, fut passablement fasciné. L'accusé s'efforçait de retenir ses larmes durant le long supplice de l'énumération de ses fautes criminelles. Il souffrait d'ailleurs visiblement de sa position incommode, car Miny est paralysé et se sert de béquilles. Mérité-t-il vraiment notre compassion?

Soixante-treize faux

Miny entra, en août 1922, comme calculateur, à l'étude de M. Cordier, notaire à Lens, après présentation de certificats exigés. Rapidement, il obtint la confiance de son patron. Tout dans sa conduite et ses manières paraissait traduire une honnêteté fondée.

En négligeant les erreurs manifestement involontaires, M. Singer releva soixante-treize faux destinés à masquer des détournements de fonds. Miny truqua à la fois les chiffres des recettes, des sommes déposées par l'étude au bureau d'enregistrement, des sorties de fonds pour la caisse de l'étude, le papier timbré. Au total, soixante-seize mille francs avaient été volés.

Cruelle énigme

Mais devant les jurés sanglotait ce grand couple, qui semblait malgré tout sincère et qui provoquait de la pitié par son infirmité.

Et cependant, le ministère public, fouillant dans le passé de l'accusé, après plaidoirie de la partie civile, divulguait des choses infiniment pénibles. En 1914 déjà, Miny est clerc de notaire, chez M. Reding, en Belgique. Nous sommes en pays occupé. Son patron étant décédé, on lui confia, par l'étude, et bientôt on découvre que quinze mille francs ont été détournés. Voilà le récidiviste.

Voici maintenant le mauvais époux, le père dénaturé, ajoute le ministère public. Miny, à la fin de la guerre, abandonna sa femme et sa fille pour vivre avec une certaine créature âgée de 16 ans. Il s'établit cabaretier, à l'enseigne de « Père Achille ».

La tentative d'assassinat. Mme Marescaux était penchée sur le feu et y versait une pelletée de charbon, retenue, par le bas de son tablier, par un jeune enfant, Rosette, âgée de 3 ans.

ROMAN POLICIER, mais aussi ROMAN D'AMOUR La Chevière de Beauvoir par Olivier DUVERGER est une œuvre pathétique aux péripéties mystérieuses qui passionnera intensément nos lecteurs.